

**Jeudi 31 mai à 9h, au siège de l'EPFA Guyane,
l'EPFA Guyane et la ville de Roura signent la charte EcoQuartier Howe à Roura
- Quand développement urbain et économique vont de pair -**

Établissement Public
Foncier et d'Aménagement
de la Guyane
La Fabrique Amazonienne
14, Esplanade de la cité d'affaire
CS 30059
97351 MATOURY

www.epfag.fr

Contact presse

Agence Manifeste
Rachel Brunella
rachel.brunella@manifeste.fr
Port : 06 21 03 08 30
Tél : 01 55 34 99 84

Avec le projet d'aménagement du secteur Howe, la commune de Roura, accompagnée par l'EPFA Guyane, est résolument engagée dans une démarche de développement durable et équilibré du territoire. Jeudi 31 mai 2018, David Riché, Maire de Roura, et Denis Girou, Directeur général de l'EPFA Guyane signeront la charte EcoQuartier de Howe à l'occasion de la semaine européenne du développement durable. Cette signature constitue la première étape vers l'obtention du label national EcoQuartier pour cette opération qui vise la création d'un nouveau quartier au sein de la CACL (Communauté d'Agglomération du Centre Littoral). Roura fait partie des 24 périmètres de l'Opération d'Intérêt National (OIN) mise en œuvre par l'EPFA Guyane.

Diversifier et densifier l'habitat

Si elle veut maintenir une dynamique de développement, la commune qui comptait 3 537 habitants en 2014 doit augmenter ses capacités d'accueil pour absorber l'évolution démographique (+6,4 % entre 2009 et 2014 selon l'Insee) et accueillir de nouveaux habitants.

Le secteur de Howe permettra une extension du bourg répondant aux orientations du projet de PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), de la loi SRU (Schéma Régional d'Urbanisme) et de la loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renoué).

Pour le maire de Roura, « Il s'agit de limiter l'étalement urbain et recentrer le développement en créant des nouveaux logements dans le bourg historique, mais aussi diversifier les formes d'habitat en faveur d'un bâti plus dense : petit habitat collectif et logements intermédiaires de type individuels-accolés ou groupés, et assurer la mixité sociale avec la création de logements sociaux ».



Le PADD SCOT inscrit la ville comme un pôle d'équilibre qui joue un rôle d'interface entre le territoire de la CCEG (Communauté de Communes de l'Est Guyanais) et le pôle « capitale » (Matoury-Cayenne-Rémire Montjoly).

Il jouera un rôle de structuration et d'équilibre du territoire de la CACL permettant ainsi de limiter les déplacements obligés de la population vers les grandes villes. Ce projet urbain (logements et transports) devra s'intégrer dans le contexte de biodiversité exceptionnelle du Parc Naturel Régional de Guyane (PNRG).

Développer un pôle touristique autour du futur Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG), projet d'équipement public phare du territoire

Pour Denis Girou, directeur général de l'EPFA Guyane : « Aujourd'hui, nous signons la charte EcoQuartier avec la volonté et l'ambition de développer ce territoire au potentiel unique autour de la biodiversité notamment ».

Le site, exceptionnel du point de vue paysager, intègre l'implantation de plusieurs projets touristiques d'envergure régionale, prévue dans le Schéma d'Aménagement Régional.

La création d'un Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane, sous maîtrise d'ouvrage de la CTG (Communauté Territoriale de Guyane) en partenariat avec la DEAL, destiné à la connaissance et à la valorisation de la biodiversité, est en cours. Il viendra renforcer l'identité et la mutation économique du territoire et réunira en un même lieu les projets d'observatoire de la biodiversité et de conservatoire botanique national.



Roura vue du ciel © Jean-Emmanuel Hay

Denis Girou précise : « *Le site de Howe est propriété de l'EPFA Guyane (180 ha), en 2017 une étude géotechnique préliminaire (G1), et un layonnage du terrain ont été réalisés. Pour 2018, sont en cours une étude environnementale (faune et flore), une étude d'archéologie préalable, ainsi qu'une étude de préprogrammation sur un périmètre de 62 ha. L'ONF (Office National des Forêts) collabore et participe à la conception du projet pour la valorisation du site et sa préservation.* ».

À propos de Roura : située à 24 km au sud-est de Cayenne, la commune est traversée par deux routes, la RN2 qui relie Cayenne au Brésil (via Saint-Georges de l'Oyapock) et la route départementale RD6 qui relie Matoury au village de Roura. La commune dispose de deux hameaux principaux : le bourg historique à proximité du fleuve Mahury, et le hameau Hmong de Cacao distant de 26 km du centre bourg. Elle base une partie de son développement économique sur le tourisme. L'activité privée principale est l'agriculture (27,7 % des emplois). Roura comptait 772 résidences principales en 2008 et 833 en 2013. Durant la même période, le nombre de logements disposant du confort nécessaire a régressé (70 % de logements ayant l'électricité en 2008, 63,8 % seulement en 2013). La baisse est encore plus sensible en ce qui concerne la présence d'une pièce d'eau avec WC (77,7 % en 2008, 66 % en 2013). Ces données illustrent la poursuite de l'urbanisation spontanée sur la commune, même si le nombre d'habitations en dur a progressé (+72). L'habitat précaire ou en bois constitue la moitié des habitations. La commune affiche un taux de chômage de 17 % en 2013 (en régression de 0,9 % par rapport à 2012). En 1977, la commune a accueilli 500 Hmongs du Laos dans le hameau de Cacao

À propos de l'EPFA Guyane : créé en 1996, l'EPAG (établissement public d'aménagement de Guyane) a changé de statut au 1^{er} janvier 2017 pour devenir un EPFA (établissement public foncier et d'aménagement). Il est dirigé par Denis Girou. Rodolphe Alexandre ; Président de la Communauté Territoriale de Guyane (CTG), a été nommé président du conseil d'administration. L'établissement sera, cette année, doté progressivement de 5 803 hectares de foncier appartenant à l'État et recevra un financement d'environ 6 millions d'euros pour conduire les études nécessaires aux futures opérations d'intérêt national. L'EPFA Guyane, à statut particulier, s'inscrit dans une perspective de développement cohérent et durable du territoire, adapté aux spécificités amazoniennes.

Sa mission s'articule autour de trois axes : **faire la ville amazonienne durable**, dans le cadre de sa mission d'établissement public d'aménagement ; **maîtriser le foncier** pour les projets publics de demain dans le cadre de sa mission d'établissement public foncier ; **contribuer au développement économique** du territoire et participer **au développement agricole** de la Guyane. Une Opération d'intérêt National, à laquelle les élus de Guyane ont été associés, a été instaurée par décret le 14 décembre 2016. Elle s'organise autour de trois bassins d'urbanisation : Saint-Laurent du Maroni et Mana, Kourou, la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, représentant 24 périmètres géographiques différents. **La Guyane est la première opération d'intérêt national ultramarine. Elle sera mise en œuvre par l'EPFA Guyane.**

Twitter : @EpfaGuyane

Site : www.epfag.fr